

# Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume IV.

Trois-Rivières, Lundi 16 Octobre 1871.

Numéro 56.

## Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON, avts.  
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,  
Bureau rue Bonaventure.

DESILETS & PANNETON, Avocats  
Bureau rue St. Joseph, résidence de M.  
Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

A. B. CRESSE, Avocat,  
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure,  
près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,  
Bureau coin des rues Notre-Dame et  
Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,  
Bureau rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE, Avocat,  
Bureau rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,  
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse  
de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin sui-  
vra aussi régulièrement le circuit de la Ri-  
vière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,  
Bureau rue des Champs.

Z. BARI, Avocat,  
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-  
Rivières, chez M. Uld. Bellemare, avocat.

ULD BELLEMARE, Avocat,  
Bureau rue Royale, près de la Cathédra-  
le.

EPHREM DUFRESNE, Avocat,  
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse  
occupée par MM. Dufresne & Frère, li-  
braires.

A. E. GERVAIS, Avocat,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel."

J. F. V. BUREAU, Avocat,  
Bureau rue des Champs, en face du Pa-  
lais de Justice.

F. X. GAUTHIER, avocat,  
Rue Notre-Dame, porte voisine de la  
bâtisse de MM. Dufresne, frères.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,  
Rivière du Loup.

G. CARON, Avocat,  
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,  
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue  
Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, Syndic Officiel  
en vertu de l'acte concernant la faillite  
1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,  
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,  
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc.,  
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & C<sup>ie</sup>, Courtiers,  
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,  
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,  
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du  
district de Trois-Rivières, tient maintenant  
son bureau rue Notre-Dame, en arrière du  
magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial,  
Bureau Rue Notre-Dame, chez M. H.  
Dufresne



**POURQUOI**  
Les Lunettes Perfectionnées  
ET LES LORGNONS DE  
**LAZARUS MORRIS & C<sup>ie</sup>**

ONT rencontré un succès si extraordi-  
naire et sont en si grande demande.  
1<sup>o</sup>. Parcequ'elles possèdent toutes les  
qualités qu'on leur attribue.  
2<sup>o</sup>. Parcequ'elles conservent les yeux fa-  
tigues par de mauvaises lunettes et que  
souvent elles rendent à la vue sa force pre-  
mière.  
3<sup>o</sup>. Parcequ'elles ne causent jamais d'é-  
blouissement ni de vertige et que, étant faites  
d'après des règles scientifiques, elles ne  
peuvent faire tort à la vue.  
4<sup>o</sup>. Parce que la manière de les monter  
est un guide infallible pour chaque acheteur;  
nos agents connaissent cette manière qui est  
à nous.  
5<sup>o</sup>. Parcequ'elles ne fatiguent jamais la  
vue et durent plusieurs années sans qu'il y  
ait besoin de changer.  
6<sup>o</sup>. Parceque, étant des meilleures, elles  
sont les moins chères.  
Nous pourrions donner ici des témoigna-  
ges innombrables, mais l'usage de ces lunettes  
et de ces lorgnons prouvera mieux leur  
inappréciable valeur.  
Un assortiment complet et varié est tou-  
jours entre les mains de

W. A. J. WHITEFORD,  
Seul agent pour Trois-Rivières.

C. — C. — C.  
OU  
CORDIAL Carminatif Celebre.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION  
DES ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE LA DYSENTERIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES  
ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.  
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE  
CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES  
ENFANTS SONT SUJETS.

L'Action Calmante de cette préparation  
n'est pas due à l'Opium, remède qui procure  
un soulagement temporaire, mais qui, lors-  
qu'on en fait un trop fréquent usage, est  
dommageable à l'enfant dans la suite de sa  
vie.  
L'effet du Celebre Cordial Carminat-  
if n'est pas de faire dormir l'enfant, mais  
au contraire, de soulager les douleurs et par  
conséquent produire le sommeil naturel.  
En vente chez tous les Pharmaciens et  
marchands de la campagne.  
Prix 25 cents la Bouteille.

**DEVIS & BOLTON,**  
PHARMACIENS,  
Près du Palais de Justice, Montréal.

**Dr. Page Dentiste**  
Et agent  
DE PIANOS,  
MÉLODIUMS ET  
MACHINES A COUDRE.  
OFFICE au-dessus du magasin de  
Louis BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.

**TROIS-RIVIERES**



**PROVINCE de QUEBEC.**  
CHAMBRE DU PARLEMENT.  
**BILLS PRIVÉS**

LES personnes qui se proposent de s'ad-  
dresser à la LEGISLATURE de la Pro-  
vince de Québec pour obtenir la passation de  
BILLS PRIVÉS ou LOCAUX portant conces-  
sion de privilèges exclusifs ou de pouvoir de  
Corporation pour les fins commerciales ou  
autres, ou ayant pour but de régler des ar-  
rêtés ou de définir des limites, ou de faire  
toute chose qui aurait l'effet de compromettre  
les droits d'autres parties, sont par les  
présentes notifiées que, par les règles du  
Conseil Législatif et de l'Assemblée Légis-  
lative respectivement (desquelles notes sont  
publiées au long dans la "Gazette Officielle  
de Québec") elles sont requises d'en donner  
deux mois d'avis (spécifiant clairement et  
distinctement la nature et l'objet de la dite  
demande) dans la "Gazette Officielle  
de Québec," en anglais et en français, et  
aussi dans un journal anglais et dans un journal  
français publiés dans le district concer-  
né, et de remplir les formalités qui y sont  
mentionnées. Le premier et le dernier de  
tels avis devant être envoyés au Bureau des  
Bills Privés de chaque chambre.  
Toutes pétitions pour Bills Privés doi-  
vent être présentées dans les trois pre-  
mières semaines de la session.

BOUCHER de BOUCHERVILLE,  
Greffier de la Cour. Lég.  
G. M. MUIR,  
Greffier de la Cour. Lég.

Québec, 15 juillet 1871.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**  
In re:—Charles Cloutier, commerçant  
de la paroisse Ste. Perpetue.

**Failli.**  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que  
les immeubles soussignés seront vendus  
aux temps et lieux respectifs tels que men-  
tionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exer-  
cer à cet égard des réclamations que le Regis-  
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son  
certificat, en vertu de l'article 709 du Code de  
Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le  
présent requises de les faire connaître suivant  
la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin  
de distraire, ou de charger, ou d'autres opposi-  
tions à la vente, doivent être déposées entre les  
mains du soussigné, avant les quinze jours qui  
précéderont immédiatement le jour de la vente;  
les oppositions afin de conserver peuvent être  
déposées en aucun temps dans les six jours  
après le jour de la vente.

1<sup>o</sup>. Une terre située en la concession  
St. Joseph dans la paroisse de Ste. Perpetue,  
au Nord-Est de la dite concession, de un  
arpent et demi de largeur sur vingt de pro-  
fondeur, joignant au Nord à Charles Lafond,  
au Sud à Mathieu Cloutier.

2<sup>o</sup>. Une terre située en la même con-  
cession et dans la même Paroisse, au Sud-  
Ouest de la dite concession, de trois arpents  
de largeur, sur vingt arpents de profondeur,  
joignant au Nord à Arsène Lafond et au  
Sud à Mathieu Cloutier.

Pour être vendues à la porte de la Chapelle  
de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de  
Nicolet, dans le district des Trois-Ri-  
vières, jeudi le deuxième jour du mois de  
novembre prochain à midi.

N. TRAHAN,  
Syndic.

Trois-Rivières, 18 Août 1871.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**  
In re:—Joseph Cloutier, commerçant,  
de la paroisse Ste. Perpetue.

**Failli.**  
Avis public est par le présent donné que  
les immeubles soussignés seront vendus  
aux temps et lieux respectifs tels que men-  
tionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exer-  
cer à cet égard des réclamations que le Regis-  
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son  
certificat, en vertu de l'article 709 du Code de  
Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le  
présent requises de les faire connaître suivant  
la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin  
de distraire, ou d'autres oppositions à la  
vente, doivent être déposées entre les mains du  
soussigné avant les quinze jours qui précé-  
deront immédiatement le jour de la vente;  
les oppositions afin de conserver peuvent être  
déposées en aucun temps dans les six jours  
après le jour de la vente.

Une terre située en la concession St. Jo-  
seph dans la paroisse de Ste. Perpetue de un  
arpent et demi de largeur sur vingt de pro-  
fondeur, au Sud-Ouest de la dite concession,  
joignant au Nord à Mathieu Cloutier et au  
Sud à Frs. Cloutier, père.

Pour être vendue à la porte de la Chapelle  
de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de  
Nicolet, dans le district des Trois-Ri-  
vières, jeudi, le deuxième jour du mois de novembre  
prochain, à onze heures de l'avant midi.

N. TRAHAN,  
Syndic.

Trois-Rivières, 18 Août 1871.

Le Franco-Canadien, parlant des  
progrès de la presse française, de  
Montréal, dit:

Les propriétaires actuels de Pays, M.  
M. Louis Perreault et Cie., se sont  
placés au premier rang dans cette voie  
d'utile et périlleuse.

Ne comptant que sur leurs propres  
ressources, ils ont fait, il y a à peine un  
an, l'acquisition du Pays et se sont  
mis sérieusement à l'œuvre pour en  
faire un des principaux organes de  
publicité de notre province. La tenta-  
tive a parfaitement réussi et le Pays  
est aujourd'hui en pleine voie de pros-  
périté.

Sa circulation a été presque triplée,  
nous assure-t-on par l'établissement  
de pas moins de soixante-quinze de-  
pôts dans toutes les parties de la ville,  
et par la distribution qui en est faite à  
domicile, au moyen d'une voiture spé-  
ciale et de nombreux porteurs,  
qui vont dans les villages voi-  
sins de Montréal, telles que Longueuil,  
La Prairie, Hochelaga, le Village St.  
Jean Baptiste, les Tanneries, etc.,  
etc.

En vue du rapide accroissement de  
leur circulation, les éditeurs du Pays  
ont commandé en Angleterre, une nou-  
velle presse, à double cylindre, two  
feeder Wharfedale Press, capable  
d'un tirage de 3500 à 4000 copies à  
l'heure. Cette machine, qui sera in-  
stallée sous quelques jours, est une des  
premières du genre importées dans le  
pays, et fournira le complètement des  
magnifiques ateliers typographiques  
des Messrs Perreault, déjà si bien four-  
nis.

Le parti commercial du Pays, est  
excessivement bien conduit, sous la  
direction habile de M. L. E. Morin,  
un des courtiers les plus intelligents  
et les mieux placés du commerce  
montréalais. Ses statistiques sont  
précises aux sources les plus sûres et  
révèlent avec exactitude, sous le rap-  
port de l'exactitude et de l'actualité,  
avec celles des grands journaux an-  
glais. A cet égard le Pays a parfaite-  
ment comblé l'importante lacune qui  
existait dans le journalisme canadien.

Nous avons été particulièrement  
heureux de voir aussi le ton modéré  
de ses articles politiques et le sens  
pratique avec lequel il sait conduire  
la discussion. Notre confrère a par-  
faitement compris, qu'il faut avant  
tout, respecter et partager les convic-  
tions religieuses de son public.

Sans cette condition, en effet, un  
journal canadien-français n'a pas le  
droit de se constituer l'organe d'un  
parti parmi nous et la cause à laque-  
lle il se rattache ne gagne rien à son  
concours.

On vient de commencer, à l'imprime-  
rie nationale, le tirage d'un document  
contenant le chiffre officiel des pertes  
françaises pendant la dernière guerre.  
En voici le résumé:

86,000 officiers et soldats ont été  
ou sont morts de leurs blessures; 26 000  
ont péri à Forbach, Reichshoffen, Borny  
Gravelotte, Saint-Privat et dans  
les engagements qui ont eu lieu au tour  
de Metz pendant le mois de septembre  
et d'octobre.

10,000 hommes sont tombés autour  
de Séden.  
Les armées de la Loire—corps de  
Chanzy et d'Aurelle de Paladines—  
ont perdu 22,100 hommes; le corps  
du général Bombaki, 7,000; celui du  
général Faidherbe, 3,500; celui de  
Garibaldi, 17,000.

Les sièges de Strasbourg, Belfort,  
Phalsbourg, etc., ont fait 2,000 vic-  
times; celui de Paris, 17,000.

Le gouvernement libéral de V. or  
Emmanuel, installé à Rome, a donné  
l'ordre d'arrêter et de conduire à la  
frontière, M. de Maguelonne, direc-  
teur de la Correspondance de Rome et  
correspondant de l'Univers. M. de Ma-  
guelonne a pu échapper à toutes les  
recherches.

Il semble qu'une crise menace  
l'Angleterre. Le mécontentement est  
général; le ministre Gladstone a per-  
du sa popularité, et les agitations  
politiques et sociales prennent un  
caractère dont on ne peut dissimuler  
la gravité. L'Internationale, grossier  
des fugitifs de la commune, se renne  
à Londres avec une activité fiévreuse;  
on sent qu'elle s'apprête à frapper en  
grand coup, et pour cela elle entretient,  
dans le nord de l'Angleterre, des grè-  
ves qui dépassent tout ce que nous  
avons vue jusqu'aujourd'hui. Elle

complète ses rangs, nomme de nou-  
veaux agents, les envoie dans les  
comités pour propager les doctrines et  
exciter les classes ouvrières à la révolte  
contre les lois sociales. Le félicanisme  
lui tend la main à travers deux océans.  
Un pied sur le continent européen et  
l'autre sur l'Amérique, ces deux puis-  
santes associations ont leur point de  
contact en Angleterre, où la lutte, une  
fois qu'elle aura éclaté, sera d'autant  
plus terrible que ces deux éléments y  
combineront leurs plans d'action pour  
une victoire commune.

En outre, les esprits sont en pleine  
ébullition en Irlande. The Army  
and Navy Gazette de Londres, organe  
qui jouit d'une grande autorité  
dans les cercles militaires, examine  
non sans quelque irritation, l'état de  
l'Irlande et la politique suivie par le  
gouvernement. D'après ce journal,  
la situation prend un aspect sinistre,  
principalement dans la province de  
Monster. Chaque semaine, les fé-  
liciens tiennent des réunions très nom-  
breuses auxquelles on n'a songé à met-  
tre aucun frein jusqu'aujourd'hui.  
Le journalisme devient de jour en  
jour plus audacieux et le gouverne-  
ment malgré les nouveaux pouvoirs  
dont il est armé, n'osera pas sévir  
contre eux. Les constables et les  
agents chargés de veiller sur l'ordre  
public sont découragés. Partout ils  
rencontrent de la résistance, et la cor-  
ruption est telle dans les tribunaux,  
que les individus accusés des délits  
les plus graves sont absous avec la  
plus grande facilité du monde. Tout  
tribunal qui s'avisait d'agir avec  
plus de résolution serait immédiate-  
ment aux prises avec toutes sortes de  
difficultés; les témoins seraient im-  
médiatement aux prises avec toutes  
sortes de difficultés; les témoins se-  
raient introuvables au moment que les  
coupables ne seraient pas pris en fla-  
grant délit.

Le but du dernier voyage du prince  
Humbert dans la péninsule ibérique  
n'est plus un mystère. Il s'agissait  
d'engager les deux royaumes dans  
une politique hostile à la France.  
Mais les Latins de l'autre côté des Py-  
rénées diffèrent heureusement de ceux  
qui habitent au-delà des Alpes. Ils  
n'ont pas sans doute les mêmes rai-  
sons de reconnaissance, mais une  
sympathie loyale et raisonnée les lie  
à la France. Aussi la mission du  
prince a-t-elle échoué complètement.  
Les raisons de famille n'ont pas triom-  
phé des répugnances que la politique  
italienne inspire aux Espagnols et  
aux Portugais.

L'Espagne a été très explicite. A  
peine le prince Humbert avait-il quitté  
le territoire que le cabinet de Madrid  
décidait d'envoyer à M. Thiers,  
en sa qualité de président de  
la République française, la Toison  
d'Or, décoration dont on compte à  
à peine une vingtaine de titulaires,  
parmi lesquels figurent les plus puis-  
sants souverains de l'Europe. Le ca-  
binet a répondu ainsi au sentiment de  
l'opinion publique.

Le Times parle d'un arrangement  
financier que le gouvernement fran-  
çais négocierait en Angleterre; il  
s'agirait de 500 millions, pour les-  
quels des traites à cinq, six ou sept  
mois d'échéance seraient tirées par  
le Trésor français sur l'agent finan-  
cier à Londres, et seraient endossées  
par les maisons de banque anglaises.  
Les négociations auraient abouti ou  
seraient au moins sur le point d'a-  
boutir.

La réussite de cette négociation au-  
rait pour conséquence d'assurer le  
paiement du quatrième demi-milliard  
avant l'échéance.

MM. William Low et George Thomas  
ont adressé une lettre à M. Glad-  
stone, dans laquelle ils se proposent  
d'atteindre les Indes en cinq jours.  
Voici l'itinéraire proposé: Londres,  
Paris, Mont-Cenis, Trieste, Belgrade,  
Constantinople, Asie—Mincure, la  
Perse, le Belouidchistan et les Indes.  
Il ne resterait plus à construire que  
les trois quarts des chemins de fer né-  
cessaires pour compléter cette nou-  
velle route. Si ce plan se réalise, ce  
sera une cruelle déception pour M.  
de Bismark, en ce sens que le transit  
de la maille des Indes continuera à  
se faire par la France. Or, on sait  
qu'une conférence internationale, con-  
voquée par le chancelier allemand

s'est réunie à Mayence il y a quelques  
jours, pour faire suivre à la maille la  
route d'Ostende à Brindisi par l'Alle-  
magne et le Breunier, en Autriche.

La dernière livraison de l'Autogra-  
phe contient la lettre suivante, écrite  
par M. le comte de Chambord à M.  
Cathelineau:

"Le 15 mars 1871.

"Vous connaissez, mon cher Cathelineau, les vœux ardents que j'ai formés pour le succès d'une mission que vous avez si noblement remplie. Je n'ai cessé dans ces jours de lites héroïques d'être par la pensée et par le cœur avec vos braves compagnons d'armes.

"Mais au moment où vous êtes condamné à vous séparer d'eux, je tiens à vous remercier moi-même des services que vous avez si noblement rendus à la France, en défendant avec tant d'énergie et de dévouement son sol envahi.

"J'ai été vivement touché en apprenant tout ce que Mme. Cathelineau a déployé de zèle intelligent dans les ambulances pour le soulagement des malades et des blessés. Dites lui combien j'admire son courage et sa charité, et croyez plus que jamais, mon cher Cathelineau, à ma constante affection.

"HENRI."

On lit dans la Minerve:

Après les sentences prononcées, l'hon. juge Badgley dit qu'avant d'aller plus loin, il devait faire quelques observations sur la conduite de l'un des avocats de la Couronne, durant le cas Crévier.

L'hon. Juge a été longtemps au barreau, il siège sur le Banc depuis plusieurs années, et il a toujours été hon-  
neur de ne rencontrer que des gentil-  
hommes, chez les membres du Barreau. Mais l'hon. juge regrette d'avoir à constater la conduite impolie et impertinente de l'un des avocats de la Couronne dans la cause Crévier. Un collègue de l'honorable juge, qui siègeait au terme dernier, l'a informé qu'il avait aussi eu à se plaindre de cet avocat, et quoiqu'il ne voulût point donner son nom, il espérait qu'il se comporterait mieux à l'avenir. Après ces observations du juge, l'un des avocats de la Couronne se leva pour demander au juge de vouloir bien donner le nom de cet avocat et sur refus de le faire, M. Piché continua à dire:

Quoique son Honneur n'ait pas nommé personne, je suis néanmoins, le seul avocat de la Couronne, qui ai conduit l'affaire Crévier et je n'aurais pas la lâcheté de laisser peser, sur mon confrère M. Ritchie, une responsabilité qui ne lui appartient pas.

Avant de hasarder de telles imputations, le moins que dût faire le juge, eût été d'en donner quelque avis à l'avocat. Quoique je sois pris au dépourvu, je ne dois cependant pas laisser ces accusations sans réponse, et je dirai d'abord que le juge ne peut avoir ses informations qu'à des cancanes.

Qu'il est bien possible que l'avocat de la Couronne n'ait pas toujours été irréprochable, et qu'en effet il avait dû, pour se protéger, faire des choses, dont la présence d'un juge capable et à la hauteur de ses fonctions peut dispen-  
ser.

Mais il est de notoriété publique que le juge, qui venait de se montrer si sévère, à son égard, était loin d'être irréprochable, et que le plus haut et le plus important tribunal du pays avait été présidé durant le terme, qui allait finir, par un juge sourd et incapable d'entendre les témoins, non plus que les avocats, et conséquemment incapable de rendre et d'administrer la justice, en matière aussi importante que celle de disposer de la liberté et de la vie des citoyens.

Le savant avocat avait déjà su résister à de plus puissants et plus capables que l'honorable juge, et il n'avait pas reculé devant l'accomplissement du devoir. Plus loyal que son accusateur, il lui donnait dix jours d'avis, que lui, le savant juge, aurait à rendre compte bientôt de son administration et de son incapacité devant le parlement du pays.

A quoi l'hon. juge ne répliquant pas, M. Devlin procéda, à proposer sa motion pour arrest of judgment dans l'affaire Coote pour incendiar.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 16 OCTOBRE 1871

M. Stafford, agent d'émigration à Québec, est fort indigné des soupçons que la presse a suscités contre lui.

Nous donnons à M. Stafford le bénéfice de sa réclamation, mais nous ne sommes pas entièrement convaincus de son impartialité.

Le prix de la main-d'œuvre a été très-élevé, tout l'été, dans la province de Québec. Les travaux de l'Institution coloniale, les travaux du chemin de fer, de Sorel, Drummond et Arhabaska, les constructions nouvelles plus nombreuses que jamais dans nos villes ont employé tant d'hommes que nos cultivateurs ont eu de la peine à trouver ceux dont ils avaient besoin pour la culture des champs.

En beaucoup d'endroits, il a été impossible de trouver le nombre de menuisiers, de maçons, de charpentiers dont on avait besoin. Il ne s'agissait pas des gages, on ne les trouvait pas.

Est-il naturel, dans ces conditions, que tous les émigrants passent à notre bureau pour aller donner le fruit de leurs travaux à la province d'Ontario et aux États-Unis? Comment ne pas supposer qu'il y a une organisation occulte qui, à notre détriment, fait profiter les autres des avantages de l'émigration? Comment ne pas ajouter foi aux bruits qui circulent dans le public contre l'impartialité des fonctionnaires préposés spécialement aux soins des émigrants?

Nous avons donné publicité à ces rumeurs purement et nous les croyions fondées et nous continuerons à les croire fondées tant qu'une enquête rigoureuse ne viendra pas nous convaincre du contraire.

S'il n'y a aucun vice dans l'organisation, à quoi bon nous occuper d'émigration? Nous dépensons chaque année une part de notre revenu pour l'émigration, nous entretenons des agents à grands frais, et à la fin, qu'avons-nous en retour? Quelques rares émigrants égarés dans notre province et qui seraient probablement venus tout aussi bien sans nos invitations officielles.

S'il est prouvé que les émigrants ne veulent pas rester au milieu de nous, mais alors laissons-les faire, gardons l'argent que nous serions disposés à dépenser pour eux et mettons-le pour améliorer la position de notre province. Au reste, le plus sûr moyen d'attirer l'émigration, c'est de rendre notre province vraiment prospère, de même que c'est la meilleure manière de garder nos compatriotes au milieu de nous.

M. Provencher a quitté Ottawa vendredi dernier pour Manitoba où il se rend en qualité d'agent d'émigration.

Le revenu des douanes et de l'exercice pour l'année finissant en juin dernier, donne une jolie augmentation sur l'année précédente. Le 30 juin 1871, il était de \$5,120,004 et le 30 juin 1870 de \$4,410,815—ce qui donne une différence de plus de \$700,000 en faveur de cette année.

L'incendie de Chicago est la plus grande conflagration que le monde ait encore vue. L'incendie de Londres en 1666 était bien terrible, mais il n'était pas aussi désastreux que celui de Chicago. New York a également subi un grand incendie en 1845, quelques semaines avant celui de Québec, mais la destruction de propriétés dans ces différents incendies n'a guère dépassé la moitié du désastre de la Reine de l'Ouest. Depuis les dernières améliorations dans l'organisation du nouveau système de pompes, c'est la première fois que le feu réussit à s'étendre sérieusement. Dans les villes munies de pompiers bien organisés le feu était toujours circonscrit depuis plusieurs années à une seule maison, ou du moins à un seul bloc de maison.

L'incendie de Chicago n'a guère fait sentir son effet que sur la farine. Il s'est produit dans cette branche de commerce une hausse considérable. Mais le blé, l'avoine, le lard sont restés dans les mêmes prix.

Les souscriptions abondent. Stuart, le célèbre marchand de New-York, a souscrit à lui seul \$20,000. On dit que les affaires vont reprendre toute leur activité. Onze des grands éleveurs sont restés intacts et les entrepôts de grains ne sont pas endommagés.

Le malheur de Chicago a empêché le public de s'apercevoir de ce qui se passait au Nord-Ouest. Beaucoup de gens ignorent encore que les fénies ont de nouveau violé notre territoire et qu'ils ne songent à rien moins qu'à s'emparer de Manitoba. Heureusement que le gouvernement y a vu pour le public et que des mesures rigoureuses sont prises pour envoyer des troupes au secours de Fort-Garry.

Il y a juste une garnison de 80 hommes dans la province de Manitoba. Le Nouveau-Monde sera-t-il encore aussi pressé de faire rappeler les troupes? On voit comme sa politique est toujours prévoyante et sage. Les anciennes troupes sont à peine revenues qu'il lui en cherche d'autres pour envoyer à leur place.

Encore un mauvais coup de pistolet.

HUBERT ARRÊTÉ POUR AVOIR DÉCHARGÉ UN PISTOLET SUR JOHN REED.

Sur les bords de la Rivière-du-Loup, un peu au sud du village de ce nom, se trouvent les scieries de la Compagnie américaine de Humberstown dont M. Newhall est le président. Les scieries ont naturellement créé un groupe d'habitations où se logent les travailleurs. Ce groupe forme aujourd'hui une espèce de petit village qu'on appelle dans le pays le "poste des américains." Depuis de longues années, c'était la mère Hubert qui faisait bouillir la marmite pour les hommes qui ne tenaient pas ménage dans la localité. Pour une raison ou pour une autre, une autre maison s'établit en opposition à la mère Hubert, l'an dernier. C'est M. John Reed, un des employés de la Cie américaine, qui a établi cette compétition culinaire. De la cuisine l'opposition pas-a-bienôt dans les autres affaires; John Reed et les garçons de la mère Hubert ne se regardaient point d'un bon œil.

Enfin, samedi dernier, vers le soir, un des fils de la mère Hubert revenant du lac St. Lac St. Pierre avec un nommé Bourassa, lorsque, en arrivant dans le "poste," passant tout près de l'écurie de John Reed, il vit celui-ci qui allait entrer soigner ses chevaux, il déchargea vers lui un pistolet chargé à plomb. Jusqu'à ce moment-ci, tout le monde s'accorde sur le récit que nous venons de reproduire dans toute son authenticité, mais là commentent les divergences dans les témoignages.

Un détail assez important, cependant, sur lequel tout le monde est d'accord et la victime elle-même, c'est que pas un grain de plomb n'a atteint John Reed.

Mais John Reed prétend que Hubert a déchargé son pistolet presque à bout portant, et que la balle lui est tombée entre les jambes, tandis que Hubert prétend avoir tiré à une distance d'au moins quarante pieds. Hubert assure que ce n'était qu'un enfantillage, qu'une blague pour faire peur à Reed, tandis que John Reed, de son côté veut absolument avoir été sur le point de se faire assassiner.

Hubert et Bourassa ont été arrêtés dimanche, au poste, par le constable Colbert Godin, et sont aujourd'hui en prison. Hubert n'a pas fait la moindre résistance et n'a point tenté de se échapper. Il se repose entièrement sur le fait que son intention était tout simplement de faire peur à John Reed. Mais on comprend que même en supposant qu'il n'y eut qu'une plaisanterie, c'est une de ces plaisanteries que la loi doit punir sévèrement.

C'est demain que les évêques de la province ecclésiastique se réunissent à Québec.

NOTES LOCALES.

Il y a onze jours aujourd'hui que Gilbert Bordeleau a été frappé d'une balle à la tête. Contrairement à l'opinion des médecins il prend du mieux de jour en jour. A l'heure qu'il est il cause bien, mange bien et dort moins que dans les premiers jours qui ont suivi sa blessure. On parle même de le transporter à St. Stanislas, ces jours-ci.

En voyant avec quelle rapidité il revient à la santé, quelques médecins sont d'opinion que la balle n'est pas restée dans la tête. C'est une guérison dans tous les cas qui devra créer beaucoup d'intérêt parmi les médecins.

Samedi, le feu a détruit, à Gentilly, le moulin à carder et à scier appartenant à la succession Macdonald.

M. le coroner Guillet a été faire une enquête à St. Gertrude, samedi dernier, sur le corps d'une petite fille de trois mois morte subitement en voiture dans les bras de sa mère. Il n'y avait aucune preuve de suffocation.

M. le juge Polette s'est rendu à la Rivière-du-Loup, hier, pour ouvrir aujourd'hui le terme de la cour de circuit de Maskinongé.

M. Lachance, l'infatigable explorateur de nos forêts, est arrivé hier d'un nouveau voyage qu'il a fait sur l'Ottawa. Il a remonté cette rivière jusqu'à sa source et s'est rendu même un peu plus loin que la hauteur des terres. Il déclare qu'il y a du bois de commerce en abondance. Il a placé plusieurs chantiers pour M. Goain.

Il y avait tant de monde au marché de Trois-Rivières, samedi, qu'on se trouvait à Pétoit autour de la halle aux denrées. Il est évident que bientôt il faudra agrandir la place du marché, afin de donner plus d'espace aux voitures.

M. McLeod se retire de la rédaction du Journal des Trois-Rivières.

Jamais notre ville a été inondée d'agents d'Assurance comme elle l'est en ce moment. Compagnies anglaises, compagnies américaines, compagnies canadiennes il y en a pour tous les goûts. Une nouvelle assurance spécialement destinée aux cultivateurs vient aussi d'établir un bureau à Trois-Rivières. Cette compagnie, formée dans la province d'Ontario, a pour président M. Alex. McKenzie, l'un des chefs de l'opposition dans la chambre des Communes, et pour principaux directeurs M. Georges Brown, M. M. C. Cameron, M. E. Blake, M. McMaster, etc. Son but est d'assurer les propriétés isolées, à la campagne, les maisons, les granges, les granges, etc. Les taux sont extrêmement modérés. Ainsi, pour \$2,50 un cultivateur peut faire assurer pour 4 mois une grange remplie de grain de la valeur de \$1000. M. Eph. Dufresne en est l'agent.

Les huissiers de Montréal s'adressent à la législature pour obtenir le droit de se former en corporation indépendante comme les notaires, les avocats et les médecins. Ils voudraient être eux-mêmes juges de ceux qui sont dignes d'entrer dans le corps des huissiers.

On parle de la formation de nouvelles compagnies pour l'exploitation des bois dans le St. Maurice.

C'est le Chambly qui est venu à Trois-Rivières, samedi, à la place du Trois-Rivières.

Le Québec a du malheur. Il s'était échoué jeudi en arrivant à Québec. Le Trois-Rivières est descendu de Montréal vendredi soir à sa place. Mais samedi en remontant il s'est échoué ce nouveau sur la batture Bigot, et le Trois-Rivières a été obligé de prendre son chargement pour lui permettre d'avancer. Tous deux sont arrivés à Trois-Rivières vers midi, dimanche. La semaine dernière a vu les premiers retards des bateaux de la compagnie, durant la saison de 1871.

La compagnie d'Assurance North British et Mercantile calcule qu'elle a perdu deux millions de piastres dans l'incendie de Chicago. La nouvelle a été transmise aussitôt au bureau principal, à Londres, qui a répondu de tout payer et de souscrire \$5,000 de plus pour les incendiés. Au lieu d'être ébranlé par le désastre, le crédit de cette compagnie n'en est que plus ferme et mieux assuré.

Proces Proteau-Bordeleau.

(Suite.)

Séance du 13 octobre.

A deux heures après-midi, la séance est reprise à huis-clos. Une foule de curieux se presse encore sur le perron du palais-de-justice et dans l'anti-chambre de la cour, mais l'entrée de l'enceinte sacrée où M. L. U. A. Genest représente la couronne britannique est strictement interdite aux simples mortels. Il n'y a dans la salle que M. G. H. Fearon, qui préside la cour, M. Genest, greffier, F. Torcotte, assistant-greffier, les deux avocats de la défense, M. McDougall et A. Turcotte, l'accusé et les constables qui entrent et sortent. Le premier témoin appelé est

P. E. PASSETON, avocat, âgé de 31 ans.—Vers 9 heures du soir, le 5 octobre, j'ai rencontré le prisonnier sur la rue Bonaventure, au coin de la maison de pierre appartenant à madame Barthe. Je venais de reconduire à son domicile madame J. B. L. Houllé, je venais justement de la laisser au coin de la rue Bonaventure et de la rue St. Pierre, lorsque le prisonnier a passé tout près de moi, m'a même touché de l'épaule, en me disant: "Bonsoir, monsieur." Comme à ce moment madame Houllé n'était pas encore entrée, je me suis retourné, et j'ai vu que le prisonnier ne traversait pas du côté de la demeure de M. Houllé. Je me suis ensuite rendu chez moi.

Transquestionné par M. McDougall.—Mon impression est que le prisonnier a pris soit la rue St. Pierre, soit la rue qui mène au Boul'var 1. Le prisonnier a chahuté d'un pas ordinaire. Il ne paraissait pas agité. Au contraire quand il m'a dit: "bonsoir," il avait l'air content et même joyeux; je pense que c'était d'avoir gagné son procès. Je trouvais d'autant plus naturel qu'il me salue ainsi, que dans les premiers temps de son procès, j'avais servi comme son conseil.

Je pense que si le prisonnier avait voulu prendre la rue Notre-Dame, il aurait laissé plus tôt le côté est de la rue Bonaventure, attendu que cette rue fait une déviation vers l'est en arrivant à la rue Notre-Dame.

Hercule Bordeleau, cultivateur, de la paroisse de St. Stanislas.—Je suis le frère de Gilbert Bordeleau sur la personne duquel a été commise la tentative d'assassinat, et Poncet, par ma femme, de Napoleon Proteau, l'accusé. J'étais à la cour, jeudi soir, le 5 octobre. Après le procès des six accusés de St. Stanislas et leur acquittement, mon frère me demanda pour aller coucher avec lui à la maison de pension Prosper Blais. Je lui ai répondu qu'il ne fallait auparavant aller soigner mon cheval chez Vidal. Nous sommes alors sortis de la cour ensemble et sur le perron j'ai vu l'accusé appuyé sur l'une des colonnes. Mon frère et moi nous sommes partis de la cour; personne ne nous suivait. Je ne connais pas les noms des rues; mais nous avons pris la rue qui passe devant le palais de justice (rue Deschamps); il y a un bec de gaz au coin de cette rue et nous n'avons vu personne derrière nous. Nous avons continué jusqu'au mur du vieux cimetière. Là nous avons tourné pour aller vers les magasins (rues St. Pierre et Notre-Dame).

Quand mon frère a reçu le coup, je n'ai entendu qu'une légère détonation; j'ai vu un homme sortir de la porte-cochère et se sauver du côté de la vieille église, jusqu'au coin de la première rue où il a tourné à gauche. J'ai bien vu que c'était un homme de petite taille, mais je ne l'ai pas reconnu. Mon frère a tombé, mais je ne suis pas tombé; j'ai crié: au meurtre! J'ai vu Napoleon Proteau chez Vidal, il avait l'air pressé.

Transquestionné par M. McDougall.—Lorsque nous avons laissé le palais-de-Justice, mon frère et moi nous marchions d'un pas ordinaire, je n'ai vu personne ni en avant ni en arrière, en longeant la rue qui va de la Cour au vieux cimetière. Je n'ai vu ni entendu personne courir dans les autres rues non plus. Je ne sais pas qui a monté mon frère dans le haut de l'hôtel. J'ai vu beau coup de monde, mais je n'ai pas pu garder à ce qui se passait. J'étais trop affecté. En arrivant chez Vidal, je crois que j'aurais perdu connaissance, si je n'avais été m'asseoir sur le plancher, dans la chambre en arrière de la bar.

J'ai vu l'accusé chez Vidal. Il est entré dans la chambre où j'étais assis sur le plancher et m'a dit quelque chose dont je ne me rappelle pas. Tout le monde avait l'air pressé, tout le monde avait une grande horreur du crime qui venait d'être commis. Gilbert Bordeleau avait plusieurs procès avec des personnes de St. Stanislas (le témoin donne les noms de ces personnes). Je n'ai pas connaissance que l'accusé ait eu d'autres difficultés avec Gilbert Bordeleau que celle du procès de l'autre jour. L'accusé m'avait dit avant le procès: "Pourquoi votre frère Gilbert vient-il relever

ces affaires d'élection? Il devrait laisser ça là, on n'y pense plus, nous autres." Dans mon opinion ce procès était une affaire de peu d'importance. A 4 1/2 heures P. M. la cour s'ajourne jusqu'à mardi, le 17 octobre.

Au Rédacteur du Constitutionnel.

Monsieur,

Après le feu de 1853, notre conseil a passé un règlement pour empêcher la construction de maisons en bois et empêcher de faire les toits en bois en dedans de certaines limites au centre de la ville. Cette sage mesure, pour une raison quelconque, est violée tous les jours de la façon la plus révoltante.

Nous espérons que les pères de la cité profiteront de la leçon que vient de recevoir les incendiés de Chicago, au prix de \$350,000,000, et acquiescent à la cupidité de ces gens qui, pour gagner leur misérable argent aussi bon marché que possible, ne s'inquiètent pas s'ils mettent en danger la vie et les propriétés des autres.

ASSURANCE.

16 oct. 1871.

New-York, 13.—M. Wm Wallace est arrivé hier de Chicago où il se trouvait durant tout le temps de la conflagration.

Il dit que six éleveurs seulement ont été incendiés, le Galena, l'Illinois Central, le Manger and Arnours, l'Iran, Weelers Union et National et il en reste encore onze de plus grande capacité et contenant aussi la partie la plus considérable du grain emmagasiné à Chicago au moment de l'incendie.

Dans la direction sud, le feu s'arrêta à la rue Harrison qu'il ne traversa pas. Depuis cette rue, tout est consumé au nord, jusqu'à la grande rivière, depuis l'embranchement sud à la Pointe jusqu'au Lac, à l'est, à part un pâté de cinq magasins y compris ceux de Fuller et Finch.

Sur le côté nord, tout est balayé depuis la rivière au nord du parc Lincoln, et le lac jusqu'à l'Avenue Clayborn et l'embranchement nord, à part la résidence de Wm. B. Ogden, située au centre d'un carré qu'elle occupe tout entier.

A l'ouest, rien au sud de la rue Monroe, entre la rue Clinton et la rivière, n'a été laissé jusqu'au nord de la rue Taylor, à part une petite partie des deux carrés. Le feu n'a rien incendié dans la rue Monroe; on a fait sauter quelques bâtisses seulement.

Deux des trois sections des docks de la compagnie des docks de Chicago, ont été incendiées. Leurs entrepôts renfermaient une grande quantité de lard, mais pas assez cependant pour affecter le marché.

La farine a été en grande partie détruite, à part ce qui se trouvait dans le dépôt du chemin de fer du Nord-Ouest, c'est-à-dire une quantité de quelques mille quarts.

Le dépôt de Milwaukee n'est pas incendié.

Les murs de la prison sont encore debout, mais en si mauvaise condition qu'ils s'effondreraient probablement.

Les murs de l'établissement de la Tribune, du Bureau de Poste et de la première Banque Nationale ne sont pas tombés et pourront sans doute être utilisés, ceux du New Pacific Hotel sont debout, mais l'on ne pourra pas s'en servir.

Chicago, 12.

On a reçu de nouveaux détails sur les incendies près de Green Bay:

Cent cinquante hommes ont été brûlés à mort dans une grange où ils s'étaient réfugiés.

Des centaines de personnes ont été chassées par les flammes dans la rivière où la plupart ont péri.

Une dépêche postérieure de Green Bay, dit que dimanche soir un incendie a éclaté dans l'établissement beige de Brunsels, comté de Deer, Wisconsin, et a détruit 180 maisons c'est-à-dire tout l'endroit moins cinq maisons.

Neuf personnes ont disparu et l'on suppose qu'elles ont péri dans les flammes. Les habitants ont tout perdu.

On a pris des mesures actives pour venir à leur secours à Duluth et autres endroits, mais ils devront souffrir beaucoup avant que les secours leur arrivent.

Le train de l'Erie chargé des secours envoyés de New-York, est arrivé ce matin.

Bangor, Me., 12

Toutes les communications par voie ferrée sont interrompues.

La pluie battante qui tombe depuis 24 heures a cessé.

—Sur les ruines de Chicago, on a vu de véritables bandes de voleurs et de pillards remuer les cendres encore chaudes de la malheureuse ville et s'approprier tout ce qui tombait sous leurs mains avides. Les Américains sont furieux de ces indignités; ils disent qu'elles dépassent celles de la Commune à Paris.

C'est de Boston qu'est venu l'acte le plus éclatant de générosité individuelle en faveur des incendiés de Chicago. M. H. P. Kidder, de la maison Kidder, Peabody et Cie., a télégraphié au Maire de Chicago pour l'autoriser à tirer sur lui pour \$100,000!

Voici comment a commencé le feu de Chicago:

Dimanche soir, un jeune garçon, portant une lampe à pétrole, entra dans une étable de De Kavena street, pour traire une vache. La vache renversa la lampe d'un coup de pied, et le pétrole enflammé se répandit sur la paille. Rien n'aurait été plus aisé que d'éteindre le commencement d'incendie; malheureusement, les pompes se firent attendre, et quand elles furent arrivées, les pompiers, qui s'étaient épuisés à combattre le feu de la veille, ne déployèrent pas leur énergie habituelle.

Sur ces entrailles, le vent était venu à souffler en tempête, les flammes se propagèrent rapidement de maison en maison, atteignant d'une part le quartier brûlé le samedi, et de l'autre traversant la rivière au nord de la Douzème rue, envahissant la portion commerçante de la ville, où s'élevaient les gares de marchandises, les magasins, hôtels, manufactures, etc. Alors seulement on comprit toute l'étendue du danger; les pompiers, surmontant leur fatigue, firent des prodiges d'activité; le maire et les conseillers municipaux accoururent sur le lieu du sinistre; mais l'heure était passée où en faisant sauter quelques bâtiments, on aurait pu arrêter le progrès de la conflagration. Sans cesse activés par le vent, les flammes avaient acquis une force irrésistible; les rues Harrison, Van Buren, Adams, Monroe et Madison avaient été consumées et ne purent magister un long pont de trois quarts de mille. Le "Board of Trade," la "Court House," les bureaux de la compagnie télégraphique "Western Union," ceux de la Presse Associée et des centaines d'autres bâtiments devinrent à leur tour la proie de l'élément dévorant. Le pavage de bois avait pris feu, et bientôt un espace deux milles de long sur un mille de large ne fut plus qu'un vaste foyer.

Pourquoi?—Le dispensaire des États-Unis parle de l'écorce de cerisier sauvage comme d'un des meilleurs remèdes indigènes. D'après l'analyse du Dr. Stephen Proctor, ce remède contiendrait du gomme, de la résine, du tannin, de l'acide gallique, de la matière grasse, de la matière rouge colorante, sels de plomb, de potasse et de fer. Il en retira aussi de l'huile volatile mêlée à de l'acide hydrocyanique. Cette écorce est un tonique puissant, un calmant de l'irascibilité nerveuse, et un sédatif arthritique. Elle est propre au traitement des maladies dans lesquelles la débilité de l'estomac ou du système est accompagnée d'une irritation générale ou locale. Pris à fortes doses elle calme le cœur par l'effet de l'acide hydrocyanique. Ce remède éminemment utile a été employé dans ce pays dans les cas de fièvre de scarlatine et de consomption. Il est souvent bon pour la dyspepsie, et a servi heureusement dans les fièvres intermittentes.—L'écorce de cerisier sauvage entre pour une grande part dans la composition de cette fameuse médecine indienne, le Grand Remède Shoshonee, qui guérit comme par enchantement.

MARIAGE.

A Sherbrooke, mercredi, le 11 Octobre courant, par le R. V. M. E. Louis Blanchard, vicaire, M. Zephirin P. Cormier, vicaire, et d'un des Trois-Rivières, à Mademoiselle Eliza Desève, troisième fille de M. F. X. Desève, et d'un des Trois-Rivières et maintenant de Buffalo, N. Y.—L'heureux couple est parti le même jour pour son tour de noces.

DECES.

A St. Maurice, à la fin de septembre dernier, Sieur Pierre Robitaille, ancien cultivateur à l'âge de 80 ans.

Ventes par le Sherif.

MOIS DE NOVEMBRE.

René Cadot vs. Isidore St. Laurent; un emplacement à Ste. Anne de la Perle; vente le 27 novembre, à la porte de l'église.

AVIS.

Le soussigné informe tous les marchands et commerçants de cette ville, tels que boulangers, bouchers, etc., qu'ils sont tenus de faire vérifier leurs poids et mesures de toutes espèces entre le 23 et le 27 du mois courant.

B. LASSALE,  
Percepteur du revenu,  
Trois-Rivières, 16 octobre 1871.

Acte de faillite de 1869 et 1871. dans l'affaire de JAMES BAILEY, marchand, de la paroisse de Ste. Monique, comté de Nicolet. Failli, Le failli n'a fait une cession de ses biens et des créanciers sont priés de se réunir au siège des affaires du dit failli, au village de Ste. Monique, vendredi le troisième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et procéder à la nomination d'un syndic.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. Cour de Circuit. Pour le district de Trois-Rivières, le vingt-septième jour de juin, mil huit cent soixante onze.

PRÉSENT: L'HONORABLE ANTOINE POLETTE, J.C.S. No. 6. La Corporation de la Cité de Trois-Rivières, Requérante, Léon Goulet, journalier, de la dite Cité Défendeur.

Sur motion de Philippe Elzéar Panneton, écrivain, Procureur de la dite Requête, en tant qu'il appert par le rapport de Pierre Édouard Vezeau, un des Huisiers jurés dans le district de Trois-Rivières de la Cour Supérieure, au dos de la requête de la dite Requête, produite en cette cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district de Trois-Rivières, la Cour ordonne que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française, dans le Journal Le Constitutionnel et deux fois en langue anglaise dans le Journal The Lumina tous deux publiés en la cité de Trois-Rivières de comparaitre en cette cause et de répondre à la requête en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite requête dans le dit délai, il sera permis à la dite Requête de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié. F. X. GUILLET, Deputé Greffier de la Cour de Circuit, District de Trois-Rivières.



CONTRAT DE LA MAILLE.

DES SOUMISSIONS cachetées et adressées au Maître-Général des Postes, et marquées "Soumission pour le service de la Maille," seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI, le 17 Novembre pour le transport des Malle de Sa Majesté, une fois par semaine, chaque voyage se faisant entre Valmont et St. Maurice et depuis le 1er Janvier prochain.

La route qui sera suivie pour le transport de cette maille doit être par la présente route de Poste. La distance reconnue entre Valmont et St. Maurice est de neuf milles. La vitesse de ce voyage ne devra pas être moins de 3 1/2 milles par heure, les arrêts et délais pour toutes fins y inclus.

Le Contrat, s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années; Le Maître-général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps avant l'expiration des quatre ans, si, à son opinion, l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contracteur auparavant.

Toutes dépenses pour la traversée de la Maille ou pour le passage des ponts de péage, barrière, etc., sur cette route seront payées par le Contracteur. Chaque Soumission devra spécifier le prix par année, en toute lettre, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, par la partie soumissionnaire, pour le prix demandé et promettant aussi d'être responsables avec le Contracteur, dans la somme de \$100,00 pour la due execution du service.

Les Soumissions doivent se faire sur les formules imprimées qui sont fournies par le département et qu'on peut avoir en s'adressant aux Bureaux de Poste à Valmont, St. Maurice et Trois-Rivières ou au Bureau du Sous-signé. W. S. SHEPPARD, Inspecteur des Postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 11 Octobre 1871.

LAJOIE ET FRERE. RUE NOTRE-DAME, Viennent d'ouvrir leur magasin avec un assortiment complet de Marchandises Sèches des mieux choisies.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Cobourgs, Alpacas, Sacs, Toiles, Soiries, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé. Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte.

Tels que Caliers, Ciboires Ostensoirs, Encensoirs, Lamps, Chandeliers d'antel, Ceintures assorties, Franges or et Argent, Galons or et Argent, Mirais or et Argent, Chaussures, Bas d'Aubes, etc., etc., etc.

Une visite des Messieurs du Clerge est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 13 Septembre 1871.

Avis au Public. CLAQUES, FEUTRES, Etc., Etc. Clapues pour dames: DEUX CHELINS.

Venant d'être regu & à vendre, EN GROS ET EN DÉTAIL, CHEZ

FRIGON & Fils, A L'ENSEIGNE DU Pavillon Rouge, RUE NOTRE-DAME, Une Magnifique Importation DE MARCHANDISES SECHES,

Comprenant les dernières Nouveautés de la saison, — AUSSI: — HARDES de toutes sortes, CHAUSSURES, CLAQUES indiarubber et FEUTRE de toutes variétés et de toutes grandeurs.

CORNETTES pour Dames, messieurs et enfants. TWEEDS, CASIMIRS, CERGES, Etc., etc.

Le tout à une grande réduction dans les prix.

Drap noir—0.75 cts., \$1.00, 1.20 et au dessus. Drap de pilot—\$1.00, 1.50, 2.00 et au dessus.

Etoffe—0.40 cts., 0.50, 0.60 et au dessus. Flanelle toute laine—0.20 cts., 0.25, 0.30 et au dessus.

Shirting—10 et 12 cts. Indienne—0.10 cts., 0.12 et au dessus.

Coton jaune—0.08 cts., 0.09, 0.10 et au dessus. Coton filé, par lbs.—0.30 cts., 0.35, 0.40 et au dessus.

Clapues pour Dames—2 chelins. COUVERTES, de la célèbre manufacture de Cornwall, CHALES et ECHARPES en laine, Colletteres, Nunges, Gants, Rubans, etc., etc., etc.

HARDES, faites à ordre et dans les derniers goûts. En gros et en Détail, A L'ENSEIGNE DU Pavillon Rouge, rue Notre-Dame. Frigon & Fils. 4 octobre, 1871.

M. P. L. Caisse, PROFESSEUR, Ouvrira ses classes du soir, LUNDI, le 4 courant, à la maison d'Ecole de la rue St. Olivier, de 8 à 9 heures.

Toutes personnes devront s'adresser avant cette date car le professeur ne peut en prendre qu'un nombre très limité. Louis Bourk, HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

A Vendre. Plusieurs TERRES situées dans les paroisses de St. Maurice, Montcarmel et ailleurs. Aussi, deux moulins sur la Rivière au Lard, en la paroisse de St. Maurice, à quelques arpents de l'Eglise, dont l'un à farine, à trois moulanges, avec smull; et l'autre à scies, à trois échasses. Le tout sur un puissant pouvoir d'eau, pouvant faire marcher plusieurs manufactures. Conditions faciles. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice.

40,000 BOTTES de foin à vendre, à St. Maurice. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice, 18 Sept 1871.

J. C. ROUSSEAU, Marchand-Epicier, A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la librairie de M. F. Stoll. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public. Allez au magasin de M. Rousseau. Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

T. TRENAMAN, La manufacture de Biscuits, Soda-Water et de Ginger-Ale de M. THOMAS TRENAMAN, est maintenant en opération. PORTE VOISINE EST DE L'epicerie de C. Hammoad RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 3 Mai 1871.

LE SOTHÉRION. La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHÉRION, l'apier pulmonaire, anti-asthmatique. Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'infailibilité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu. Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans les cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le SOTHÉRION est infailible contre la toue, les affections des voies respiratoires, l'égarré la phthisie pulmonaire ou consumption, l'asthme, les brucelles, la toue nerveuse, la grippe, l'irriteur du pithme, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général pour la France: No. 11, rue de Castiglione, Paris. Pour le Canada: Chez le Dr. Poirier, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Province de Québec: EVANS, MESSER et Cie, Montréal. Agent pour Trois-Rivières: G. ESSAY, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon. Québec, 14 juin 1871.—Im

Avis Public. Attendu que LUCIE ST. LOUIS, mon épouse, a quitté mon domicile, à Gentilly, sans ma permission, je donne par le présent avis que je ne serai responsable d'aucune dette pour pension ou autrement contractées par elle sans ma permission. FRANÇOIS VERVILLE, Gentilly, 11 Septembre, 1871.

Hotel Commercial, RUE DU FLEUVE, PAR J. B. GAUTHIER, FILS. M. J. B. GAUTHIER, Fils, venant de prendre l'hotel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAU, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère que ses amis et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur donner satisfaction dans le choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour diners et soupers. Trois-Rivières, 5 mai 1871.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de EDOUARD LEMAITRE AUGÉ, commerçant, Rivière du Loup (en haut.) FAILLI.

Avis est par le présent donné que le Failli a usité à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité numérique de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi le deuxième jour de novembre prochain j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT, Syndic. Rivière du Loup, en haut, le 12 Oct. 1871.

Une dernière chance! SEULEMENT POUR 15 JOURS. S. McCLUNG Vendra son Fonds de Magasin de montres et de Bijouteries à un GRAND SACRIFICE. Aucun offre raisonnable ne sera refuse! Les personnes qui doivent à M. McClung sont respectueusement priées de payer leur compte, SANS DELAI. Trois-Rivières, 12 septembre 1871.

Buckeye et Champion. M. BEAUCHEMIN. Le soussigné ayant en mains l'assortiment le plus complet de Faucheuses Moissonneuses ci-dessus indiquées, saisit l'occasion d'informer le public en général et les cultivateurs en particulier, qu'ils peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs, le premier choix de ces instruments que le fruit du travail et la longue expérience acquise dans cette branche, ont rendu supérieurs à tout article de ce genre offert sur les marchés. C'est ainsi que la Faucheuse (Kniffin) est vu à la faveur d'améliorations basées sur les leçons de l'expérience, transformée en faucheuse que nous appelons le "Champion" supérieure à tout ce qui était avant aujourd'hui au Etats-Unis et en Canada. Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée. M. Beauchemin, Rue PROVISIONAL, SOREL. Pierre Robichon, Olivier Duval, 14 Juin, 1871. AGENTS, TROIS-RIVIERES.

A Vendre ou à Louer, UNE MAISON en Bois avec magasin, Boulangerie et autres bâtisses situées à St. Maurice près des Forges Radnor, ancienne demeure de M. Norbert Paquin. S'adresser à GAUTHIER, MAYRAND, & Cie., 279 et 281, Rue des Commissaires, Montréal, 21 juillet 1871.

Acte de faillite de 1869 et 1871. Dans l'affaire de JAMES BAXTER, horloger, bijoutier et commerçant, de la cité de Trois-Rivières. Failli. Le failli n'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de T. E. Normand, situé en la ville des Trois-Rivières, sur la rue Craig, mardi le dix-septième jour d'Octobre courant, à dix heures de l'avant midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, de nommer un syndic et de voir au règlement de ses affaires généralement. T. E. NORMAND, Syndic Provisoire. Trois-Rivières 2 Octobre 1871.

L. A. L. DESAULNIERS, Marchand-Epicier, Rue Hart, TROIS-RIVIERES. 2 Octobre, 1871.

A Vendre. TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

A VENDRE, 10. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne. 20. Le lot no. 26 do. 3 do. St. Etienne. 30. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 3 d'arpents sur 25 voisins; Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest. 40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 1 1/2 arpent sur 25 arpents; voisins: Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest. McDOUGALL & HOULISTON, Trois-Rivières, 21 Jan. 1871.

Important!! L. E. GERVAIS, A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC. Rue Notre Dame. Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock vendra Le fonds de son Magasin, valant plus de 25,000.00, à des prix EXTREMEMENT RÉDUITS. Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en Draps de pilot, Draps fins, Etoffes à manteau, Whiteys et Flanelles, Tweeds canadiens, Winceys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Couvertes, Cotonades, etc., etc. Toutes les étoffes à robes seront vendue à un grand sacrifice. L. E. GERVAIS, Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT: Pierre Blondin, Rue du Platon, (Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.) Offre en vente UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE d'épiceries choisies, Vins, Liqueurs, Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits. P. BLONDIN, Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

Grand Assortiment DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mistaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c. Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c. LE PLUS HAUT PRIX Du Marche de Montreal. U. P. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

A la Fabrique Bureau, Vous trouverez des Corsets à 26 sous.—Crinolines depuis 1 chelin en montant. U. P. BUREAU, Trois-Rivières, 30 Août 1870.

Gaucher & Telmosse, IMPORTATEURS D'Épiceries, Vins, Liqueurs, provisions, Fleur, lard, saindoux, etc., etc. EN GROS, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL. 15 sept. 1871.

Manufacture de Tabac M. JOSEPH BÉGIN a l'honneur d'informer les marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en mains du tabac manufacturé, qu'il peut leur vendre à des conditions avantageuses. Pour le présent, M. Bégin tient son bureau à la manufacture chez M. McKelvie, rue St. George, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 27 sept. 1871.

AVIS.

Il m'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de DETAIL, à dater d'aujourd'hui et que M. ADOLPHE BALCER, de NEW-YORK, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

8 Mars 1871.

D'après l'avis ci-haut, le Soussigné,

ADOLPHE BALCER.

L'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY M. BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des Etats-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour, et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre.

Vient de recevoir :

Un assortiment considérable de CHAPEAUX de PANAMA, PAILLE, GLISSE et LEGHORN ; CHAPEAUX de TOILE, MARSEILSE, etc. etc., ainsi qu'une grande variété de CHAPEAUX de FEUTRE et LAINE, tous au dernier goût du jour et vendus

Au prix de la douzaine.

ADOLPHE BALCER.

20 Mai 1871.

Compétition !

Bas prix !!

Bons effets !!!

Ls. LEMAY,

Confiseur et pâtissier,

Marché Bonsecours, au pied de l'escalier,

(Du côté Est.)

Et au Magasin No. 565, RUE Ste. MARIE,

Faubourg Québec, MONTREAL.

—000—

Désirant agrandir autant que possible, mes affaires avec messieurs les Marchands de la campagne, je prends la liberté de les inviter à venir examiner, à l'une ou l'autre de ces deux places, le grand et magnifique assortiment de Sucereries que j'ai maintenant en magasin. Mes effets sont de qualité supérieure, mes prix les plus bas, et la plus grande politesse et ponctualité est observée envers les pratiques.

Veuillez me faire une visite à votre prochain voyage et vous serez certainement satisfait.

Je tiens aussi un grand assortiment de Biscuits et de Crackers. Les effets sont emballés et envoyés aux steamboats, ou au dépôt, sans charge extra.

Montréal, Mai 1871.

LOUIS LEMAY.

CHAPEAUX !

PRINTEMPS 1871.

RECU.

1000 doz. Chapeaux de laine.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de paille—Leghorn, Glisse, Panama, ETC., ETC., ETC.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de toile—Marseille, etc., etc.,

H. M. BALCER.

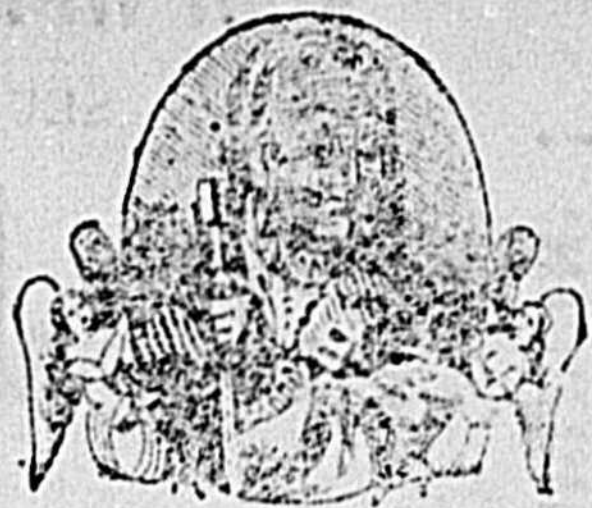
Seulement en gros

CONDITIONS : 6 mois à 6 par cent d'escompte. Office vis-à-vis le Magasin de M. STOBBS.

Pour Rats du printemps, Martres, Visons, Pékans, Lou tres, Renards, Loups-Cerviers, Ours, Bêtes-Puantes, je paierai, à mon magasin, le même prix que sur le marché de New-York, en argent comptant.

H. M. BALCER.

Trois-Rivières 24 avril 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle !

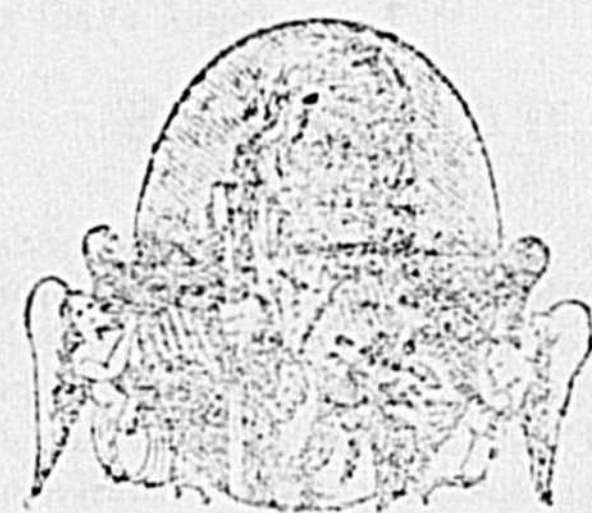
Que le GRAND REMÈDE SHOSHONEES ET PILULES de l'Éminent Homme-Médecin Indien, le Docteur Lewis Joseph, de la grande Tribu des Shoshonees, Colombie Anglaise, accomplit les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'à l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Jambier, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyocyamus, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Scocotrine, Aloès, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine commencent, sont tellement et si harmonieusement combinés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'Almanac ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshonees; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilules, 25 cents la boîte.



Guérison de la Bronchite.

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, écuyer.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshonees. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je l'eus à peu près finie je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1871.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, écuyer.—Monsieur.—Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshonees. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement. Vous pouvez publier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,

Ministre Épi-copalien Méthodiste.

En vente chez M. G. Edson, rue du Platton, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 12 Mars 1871.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND,

Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

ACTE DE FAILLITE 1869,

In Re.—Antoine Vaugeois, commerçant, ci devant de la paroisse St. Stanislas, maintenant de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux enchères et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 799 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

Une terre sise et située en la paroisse de St. Tite, Seigneurie de Batiscan, dans le premier rang à l'Ouest de la rivière des Envies de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée en front à la dite rivière des Envies, et en profondeur, au terrain non concédé; joignant d'un côté au Nord à Basile Roy, écuyer, et de l'autre côté au Sud à Téléphore Veudal, sans bâtisse dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse St. Tite, comté de Champlain district de Trois-Rivières, vendredi, le troisième jour du mois de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi.

T. E. NORMAND, Syndic.

Trois-Rivières, 18 Août 1871.

Marque de Commerce

25 ANNEES

ENREGISTRÉE.

D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins pratiquants et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

10. L'ÉLIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, à pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Lencorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Séminalles Involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

20. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc.

30. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût. En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Lagache), Montréal.

1er Juin 1871.

Arrivée et Départ des Malles POUR L'ÉTÉ.

A commencer du 20 Avril 1871, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

Table with columns for Arrival (Arrivée) and Departure (Départ) times for various locations like Montréal, Québec, and Trois-Rivières.

LE "OSBORN,"



MOULINS À Coudre

Ce célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions Industrielles. Il fait les points doubles d'étréciture sur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et il est la plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et sous le rapport de l'élegance et du fini, elle surpasse toutes les autres.

J. Q. PAGE, DENTISTE, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

N. B.—Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en main un assortiment complet de machines à coudre autre celle ci-haut mentionnée.

Pianos de Première classe

CHICKERING & SONS.



Steinway & Sons

Qui ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la légion d'honneur, pour les fabricants, ont établi une agence pour ces instruments célèbres à Québec, qui seront vendus à notre dépôt (Magasin de musique de R. Morgan) aux plus bas prix des fabricants.

Et aussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de Mason & Hummilton et de George A. Prince & Cie.

Assortiment considérable et choisi de Instruments venant des fabriques sus-mentionnées. Pianos à louer à des conditions faciles.

S. SICHEL & Cie.

1 Juillet 1871.

N. B. Toute personne désirant un Piano ou Orgue de première classe voudra bien s'adresser à nous et nous donnerons avec plaisir tous les renseignements désirés.

W. JOHNSON,

HORLOGER BIJOUTIER

L'honneur d'informer le public que, en conséquence de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, il a considérablement augmenté le FONDS DE SON MAGASIN

et qu'il est prêt à satisfaire ses nombreuses pratiques soit en vente, soit en réparation de BIJOUX, MONTRES, HORLOGES, ou de tous autres objets en or ou en argent. Ses prix et ses conditions sont, comme par le passé, de nature à satisfaire tous ceux qui viendront faire visite à son atelier, à l'encolure des rues

Notre-Dame et St. Antoine.

Tout ordre sera exécuté sans délai.

Trois-Rivières, 25 mai 1871.

P. L. CAISSE,

Professeur

ANGLAIS & FRANÇAIS.

RUE ST. OLIVIER,

TROIS-RIVIERES

Mai 1871.

Russell House,

OTTAWA.

JAMES A GOUIN

Propriétaire

Three Rivers, June 9th 1870.

J. C. H. CRAIG,

MARCHAND.

ENCOIGNEURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ÉTABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de gout; la qualité de draps et casimirs,—flanelles et grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Medicines à patentes et parfums les mieux choisis.

Trois-Rivières, 1 juin 1870.

COMPAGNIE

D'Assurance Impériale

CONTRE LE FEU

1803 ÉTABLIE EN 1808

BUREAU EN CHEF :

Old Exchange & 16 Wall St.

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :

64 1/2 & 65 Rue St. François Xavier

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ,

£ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE

TROIS-RIVIERES,

Rue St. Joseph, près du Palais

de Justice,

CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL,

Agent. Agent général pour le Canada.

Trois-Rivières, 1 nov. 1870.

L'hôtel du Peuple

TENU PAR

DANIEL MURRAY,

No. 183, rue des Commissaires,

MONTREAL.

Cet Hôtel est situé sur le bord de l'eau, en face du débarcadère des bateaux à vapeur de la Compagnie du Richelieu.

Les Voyageurs

de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis trouveront à cet Hôtel tout le confort possible. Ils trouveront en outre leurs billets de passage à l'Office de l'Hôtel.

A l'arrivée des bateaux à vapeur et chemin de fer une voiture de ligne sera chargée de transporter les personnes venant à l'Hôtel du Peuple.

On se chargera également de leurs bagages. Ce transport se fera à meilleur marché que par toute autre voie.

11 avril 1871.

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une erre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être vu sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre labourée et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné

M. E. HART.

Trois-Rivières, 1870.

77

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODEF. LASSALLE.

Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

Le Constitutionnel.

—000—

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de deux piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00

6 mois..... 1.50

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an..... (en or) \$3.50

Un an..... (en greenback) 4.50

Six mois..... (en or) 2.00

Six mois..... (en greenback) 2.50

payables invaigablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$1.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont toisées sur types Brevier.

La première insertion par ligne... 7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00

do " " trois " 10.00

Adresse d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne.

Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières.

NORMAND & GERIN,

Éditeurs Propriétaires